

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 18 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Anne-Catherine LAFARGE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/09/2020

**PRESENTS:** MM Mmes LAFARGE MAGNOL BOSSE BRUN SAUVADET DUMERY DE FRANCESCO DANJOUR VILLEBESSEIX DANIS HABLOT MAZEAU POULET FLEURY **POUVOIR** : M Michel GROSSHANS a donné pouvoir à M Julien MAGNOL

Madame Marguerite BRUN a été désignée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR :**

1/ Délibération n°2020-59

Création de poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques

2/ Délibération n°2020-60

CNAS – Désignation des délégués élus et agents pour le mandat 2020-2026

3/ Délibération n°2020-61

Activités périscolaires 2020/2021 – Conventions

4/ Délibération n°2020-62

Election d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

Questions diverses

## **Vote du compte-rendu de séance du conseil municipal du 31/08/2020**

12 voix pour et 3 voix contre de Madame Fleury et Messieurs Mazeau et Poulet

### **1/ Délibération n°2020-59**

#### **Création de poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques**

Madame la Maire explique que le contrat de l'agent contractuel recruté aux services techniques et espaces verts arrive à son terme le 30 septembre prochain.

Afin de permettre la bonne organisation des services pendant l'automne, il est proposé de prolonger son contrat pour 3 mois et pour ce faire, de créer un poste contractuel d'adjoint technique non titulaire à temps complet du 1er octobre au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE la création d'un poste contractuel d'adjoint technique non titulaire à temps complet du 1er octobre au 31 décembre 2020
- CHARGE Madame la Maire de rédiger le contrat de travail correspondant
- DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6413 « personnel non titulaire »

### **2/ Délibération n°2020-60**

#### **CNAS – Désignation des délégués élus et agents pour le mandat 2020-2026**

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents.

Madame la Maire propose les désignations suivantes :

#### Délégué des élus :

Julien MAGNOL, 1er adjoint

#### Déléguée des agents :

Nathalie QUIDEL, secrétaire de mairie, correspondante du CNAS

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE la désignation de Monsieur Julien MAGNOL en qualité de délégué des élus auprès du CNAS et de Madame Nathalie QUIDEL en qualité de déléguée des agents auprès du CNAS

### **3/ Délibération n°2020-61**

#### **Activités périscolaires 2020/2021 – Conventions**

Madame Marie BOSSE, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires est rapporteur de cette question.

Elle détaille et commente les activités périscolaires mises en place par la commune pour l'année scolaire 2020-2021.

Il convient de définir et formaliser les prestations proposées à travers l'établissement de conventions avec les intervenants.

### **AMICALE LAIQUE - Activités sportives dispensées par l'école de sport UFOLEP**

Les lundis de 16h30 à 17h30 : GS / CP / CE1

Les jeudis de 16h30 à 17h30 : CE2 / CM1 / CM2

Coût prestation : 25 €/séance \*

Période d'intervention : du 21/09/2020 au 01/07/2021

Facturation au trimestre : 2€/séance/trimestre échu

\*l'Amicale Laïque conventionne avec l'UFOLEP et paye la prestation. La commune conventionne avec l'Amicale Laïque et rembourse à l'association le coût de la prestation sportive dispensée par l'UFOLEP aux enfants dans le cadre des activités périscolaires.

### **Atelier FABUJEUX – Madame Fabienne Cristofini**

Les mardis de 16h30 à 17h30

Septembre à décembre : GS / CP / CE1

Janvier à fin mars : PS / MS

Avril à fin juin : CE2 / CM1 / CM2

Coût prestation : 40 €/séance

Période d'intervention : du 22/09/2020 au 29/06/2021

Facturation au trimestre : 2€/séance/trimestre échu

### **Association LES BRAYAUDS – Eveil musical**

Les mardis de 16h30 à 17h30 – une semaine sur deux

MS / GS / CP

Coût prestation : 40 €/séance + 6.30 € frais de déplacement soit 46.30 € la séance

Période d'intervention : du 24/09/2020 au 24/06/2021

Facturation au trimestre : 4€/séance/trimestre échu

### **Association Sportive du MARECHAT – BASKET - Monsieur Marcel BOUAZIZ**

Les vendredis de 16h30 à 17h30

A partir du CE1

Coût prestation : 30 €/séance

Période d'intervention : du 12/03/2021 AU 18/06/2021

Facturation au trimestre : 2€/séance/trimestre échu

Madame BOSSE indique que ces activités ne pourront être mises en place que pour un minimum de 6 enfants inscrits.

En cas d'absence de l'intervenant, la séance sera soit rattrapée, soit non payée à l'intervenant et non facturée aux familles.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE la nature des activités périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021
- VALIDE le coût de chaque activité et la participation des familles ci-dessus détaillées
- CHARGE Madame la Maire d'établir les conventions avec les intervenants concernés et lui en autorise la signature.

#### **4/ Délibération n°2020-62**

##### **Election d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-François Sauvadet, conseiller municipal délégué, rapporteur de cette question,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la CAO d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président, 3 membre titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent

La liste « Engagés pour Marsat » présente :

Monsieur Jean-François Sauvadet et Monsieur Michel Grosshans, membres titulaires  
Monsieur Julien Magnol et Monsieur Raffaële De Francesco, membres suppléants

La liste « Marsat Avenir » présente :

Monsieur Pascal Mazeau, membre titulaire  
Monsieur Bastien Poulet, membre suppléant

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés : 15

Ainsi répartis :

La liste « Engagés pour Marsat » obtient 12 voix

La liste « Marsat Avenir » obtient 3 voix

Quotient électoral = 5

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes, la liste « Engagés pour Marsat » obtient 2 sièges et la liste « Marsat Avenir » obtient 1 siège

Sont ainsi déclarés élus :

Monsieur Jean-François Sauvadet  
Monsieur Michel Grosshans  
Monsieur Pascal Mazeau  
membres titulaires,

Monsieur Julien Magnol  
Monsieur Raffaële De Francesco  
Monsieur Bastien Poulet  
membres suppléants, pour faire partie, avec Madame la Maire, Présidente, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Interventions des élus de l'opposition :**

Nettoyage du vallon de Malauzat en août dernier, aux portes de Marsat. Cette action étant méritoire et impactant l'environnement de Marsat, les élus de l'opposition demandent un acte de reconnaissance pour les bénévoles de Malauzat, pot de remerciement par exemple

*Réponse de Madame la Maire : Madame la Maire contactera Monsieur le Maire de Malauzat pour information plus précise de cette action*

Préparation des conseils municipaux : les élus de l'opposition demandent à recevoir les rapports au moins une semaine avant la séance

*Réponse de Madame la Maire : Les rapports sont transmis aussitôt que possible, dès que tous les éléments nécessaires sont connus et réunis (cf article 2 alinéa 2 du règlement intérieur du conseil municipal)*

Conseil Communautaire : demande d'information au sujet du groupe créé dont fait partie Madame la Maire. Est-ce un groupe d'opposition au sein de RLV ?

*Réponse de Madame la Maire : Il n'y a rien à ajouter à ce qui est porté au compte-rendu du conseil communautaire du 23 juillet 2020*

Quelle application du protocole COVID sur le territoire de la commune depuis le passage en zone rouge du département le 11 septembre ?

*Réponse de Madame la Maire : Ce protocole COVID dépend d'une réglementation nationale pour laquelle le Préfet détient tous pouvoirs. Toutefois, Madame la Maire reste vigilante et mobilisée pour toute situation particulière qui demanderait une adaptation des procédures et un signalement à Monsieur le Préfet.*

Demande de retour sur la composition de la Commission des Impôts Directs (CCID)

*Réponse de Madame la Maire : Chaque candidat ayant été informé individuellement de sa nomination ou pas au sein de la CCID, il n'a pas été fait d'autre information. Suite à cette demande, la liste des membres sera diffusée à l'ensemble des conseillers municipaux.*

## 2/ Information commissions RLV

<b>Développement Touristique</b>	Maguy BRUN
<b>Mobilité et transports</b>	Elodie DANJOUR Nathalie DUMERY Bastien POULET
<b>Finances</b>	Jean-François SAUVADET Pascal MAZEAU
<b>Economie, emploi, attractivité et numérique</b>	Anne-Catherine LAFARGE
<b>Urbanisme</b>	Michel GROSSHANS Jean-François SAUVADET Raffaële DE FRANCESCO Pascal MAZEAU
<b>Habitat</b>	Elodie DANJOUR Nathalie DUMERY
<b>Sport et associations</b>	Maguy BRUN Olivier HABLOT Audrey FLEURY
<b>Vie culturelle</b>	Julien MAGNOL Marie BOSSE Olivier HABLOT Mathilde DANIS
<b>Enfance Jeunesse et Politique de la ville</b>	Marie BOSSE Mathilde DANIS Audrey FLEURY
<b>Environnement et Développement Durable</b>	Christophe VILLEBESSEIX Bastien POULET
<b>Mission Locale Riom Combrailles Limagne</b>	Nathalie DUMERY à l'assemblée générale
<b>Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)</b>	Olivier HABLOT (titulaire) Christophe VILLEBESSEIX (suppléant)

### **3/ Agenda**

Conseil communautaire : Mardi 29 septembre à Mozac (salle de l'Arlequin)

Conseil municipal : lundi 5 octobre à 20h30

Séance levée à 21h30

## FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 18/09/2020

**Article R 2121-9 du CGCT** : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2020-59

Création de poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques

2/ Délibération n°2020-60

CNAS – Désignation des délégués élus et agents pour le mandat 2020-2026

3/ Délibération n°2020-61

Activités périscolaires 2020/2021 – Conventions

4/ Délibération n°2020-62

Election d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

Questions diverses



## FEUILLE DE SIGNATURES DU COMPTE-RENDU

Séance du vendredi 18 septembre 2020

<b>NOM Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
LAFARGE Anne-Catherine	Maire	
MAGNOL Julien	1 <sup>er</sup> adjoint	
BOSSE Marie	2 <sup>ème</sup> adjoint	
GROSSHANS Michel	3 <sup>ème</sup> adjoint	Pouvoir à Julien MAGNOL
BRUN Marguerite	4 <sup>ème</sup> adjoint	
SAUVADET Jean-François	Conseiller municipal	
DE FRANCESCO Raffaële	Conseiller municipal	
HABLOT Olivier	Conseiller municipal	
VILLESSEIX Christophe	Conseiller municipal	
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
DANJOUR Elodie	Conseillère municipale	
DANIS Mathilde	Conseillère municipale	
MAZEAU Pascal	Conseiller municipal	
POULET Bastien	Conseiller municipal	
FLEURY Audrey	Conseillère municipale	